

**24E CONCOURS AFRICAIN DE PROCÈS SIMULÉ DES DROITS DE L'HOMME
UNIVERSITÉ DE ZAMBIE, LUSAKA
DU 05 AU 10 OCTOBRE 2015**

RAPPORT

1. INTRODUCTION

Chaque année, les facultés de droit en Afrique sont invitées à envoyer une équipe composée de deux étudiants, de préférence un homme et une femme ainsi que leur professeur de droits de l'homme ou de droit international pour participer au Concours Africain de Procès Simulé des Droits de l'Homme. Les équipes plaident un cas hypothétique comme s'ils étaient devant la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Cet événement de six jours comprend également une journée-conférence internationale à laquelle participent les étudiants, universitaires, juges, et experts venant de tout le continent africain et du monde entier.

Au cours des vingt-quatre dernières années, le Concours Africain est devenu le plus grand rassemblement annuel d'étudiants et professeurs de droit sur le continent africain. Depuis sa création en 1992, les facultés de droit de 142 universités, représentant 49 pays africains ont participé à cet événement important sur le calendrier universitaire. Les étudiants se livrent à une rude concurrence dans l'espoir d'être sélectionnés comme ambassadeurs de leurs universités et pays.

En 2015 le Concours Africain a été organisé en partenariat avec la Faculté de Droit de l'Université de Zambie qui, après avoir organisé la deuxième édition en 1993, n'est que la deuxième université à avoir organisé l'événement deux fois depuis sa création. Cette année, la compétition a réuni 61 équipes venant de 20 pays africains y compris, pour la première fois:

- Kings University College (Ghana) ;
- Université de Lusaka (Zambie) ; et
- Dire Dawa University (Ethiopie).

2. ÉVÉNEMENTS

2.1 Inscription et cérémonie d'ouverture

L'inscription a eue lieu le 5 octobre au Mika Centre où les participants ont déposé leurs mémoires (arguments écrits) et ont reçu des ouvrages sur les droits de l'homme en Afrique publiées par *Pretoria Université Law Press* (PULP) ainsi que du matériel promotionnel.

La cérémonie d'ouverture s'est tenue au Government Complex à Lusaka, dans le centre ville. M Norman Taku, Directeur Adjoint du Centre for Human Rights, Université de Pretoria, a accueilli les participants et autres personnalités invitées. Il a vivement encouragé les participants au Concours Africain de profiter au pleinement de cette opportunité. Il les a fortement conseillés d'œuvrer de façon persistante et engagée pour une Afrique meilleure et un monde plus juste. M Taku a dédié le 24e Concours Africain au Professeur Michelo Hansungule en reconnaissance d'une vie

consacrée à l'éducation en matière des droits de l'homme, au développement de la jeunesse et au panafricanisme.

M Frederick Mudenda, Doyen de la Faculté de Droit et ancien participant au Concours Africain en 1993, et le Professeur Enana Tembo-Mwase le Vice-Recteur de l'Université de Zambie ont accueilli à leur tour les participants au nom de l'Université de Zambie.

Le discours-clé a été prononcé par Dr Ngosi Simbyakula, le Ministre de la Justice, représentant Son Excellence le Président Edgar Lungu. Dr Simbyakula a évoqué les souvenirs du Concours Africain de 1993 lorsqu'il était Doyen de la Faculté de Droit à l'Université de Zambie avant de procéder à la lecture du message de son excellence le Président de la République.

2.2 Tours préliminaires

Les tours préliminaires se sont tenus les 6 et 7 octobre à la Faculté d'Ingénierie de l'Université de Zambie. Toutes les équipes y ont participé en plaidant le cas hypothétique quatre fois : deux fois pour le Requéant et deux fois pour le Défendeur. Les tours se sont tenus séparément en Anglais, en Français et en Portugais. Dans chaque tribunal, et un comité de juges composé de professeurs de droit (Représentants de Faculté) a attribué des notes selon les critères suivants:

- Connaissances des faits
- Articulation et analyse
- Connaissance du droit international
- Persuasion
- Ingéniosité
- Organisation
- Capacité à répondre aux questions.

Les résultats des tours préliminaires ont été annoncés au Chicago Lounge. Conformément au Règlement de la Compétition, quatre équipes avancent à la Finale : deux équipes anglophones, une équipe francophone et une équipe lusophone. Les équipes suivantes se sont qualifiées pour la finale :

- Anglophone: Université de Nairobi (Kenya)
 Université de Pretoria (Afrique du Sud)
- Francophone: Université Gaston Berger de Saint Louis (Sénégal)
- Lusophone: Universidade Eduardo Mondlane (Mozambique)

Par tirage au sort, ces quatre équipes ont été reconstituées en deux équipes combinées, composées d'une équipe anglophone et une équipe francophone d'un côté, et une équipe anglophone et une équipe lusophone de l'autre côté. Par autre tirage au sort, chaque nouvelle équipe combinée a été attribuée une partie du cas hypothétique à plaider:

- La partie requérante :
Universidade Eduardo Mondlane (Mozambique)
Université de Pretoria (Afrique du Sud)
- La partie défenderesse :
Université Gaston Berger de Saint Louis (Sénégal)
Université de Nairobi (Kenya)

2.3. Excursion

Le 8 octobre, les participants au Concours Africain ont visité le musée Chilenje House, domicile du Président de l'indépendance le Docteur Kenneth Kaunda et sa famille de 1960 à 1962. A partir de cette maison, le Dr Kaunda a mené la lutte pour l'indépendance de la Zambie, obtenue le 24 décembre 1964. Par la suite, il est devenu le premier Président de la Zambie, et a jeté les bases d'une grande nation qui n'a jamais connu ni de coup d'état ni guerre civile.

La préservation des lieux est impressionnante; les effets personnels et les meubles de la famille Kaunda y compris les expositions sur l'histoire et l'évolution de la Zambie depuis l'ère coloniale ont été soigneusement conservés pour l'appréciation et l'inspiration d'une nouvelle génération de jeunes africains. Après cette visite, les participants ont passé un agréable après-midi à Lilayi Lodge.

2.4. Conférence

Un élément-clé de la semaine du Concours Africain est la journée-conférence. Organisée en partenariat avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (OHCHR) en Zambie le 9 octobre, la conférence a abordé deux thématiques : le mariage des enfants et les droits des minorités sexuelles en Afrique.

Partie 1 : Il s'agit d'enfants, pas d'épouses : Eradiquer les Mariage des Enfants en Afrique

- *De l'agence à la responsabilisation – la position des victimes du mariage des enfants et des enfants soldats en droit pénal international.*
Pr Mia Swart
Université de Witwatersrand, Afrique du Sud
- *Eradiquer le mariage des enfants en Afrique : une approche institutionnelle*
Mme Aderomola Adeola
Centre for Human Rights, Université de Pretoria, Afrique du Sud
- *Fédéralisme, pluralisme juridique et le défi de l'application des droits de l'homme pour combattre le mariage des enfants*
Mr Felix Eboibi & Dr Solomon Eboerah
Université du Niger Delta, Nigeria

- *Comment la culture peut aider à éradiquer la culture négative du mariage des enfants*
Mme Adetokunbo Johnson pour le Pr Michelo Hansungule et Mme Olayinka Adeniyi
Centre for Human Rights, Université de Pretoria, Afrique du Sud
- *Il s'agit d'enfants, pas d'épouses – comment les pratiques socio-culturels contribuent à la perpétuation du mariage des enfants dans le Nord de l'Ouganda*
Mme Jane Patricia Bako
Uganda Christian University
- *Oublier le sentier battu : une nouvelle vision pour éradiquer le mariage des enfants en Afrique*
Mm Azubike Onuora-Oguno et Michael Addaney
Université de Pretoria, Afrique du Sud
- *Réévaluation de la lutte contre le mariage des enfants au Nigeria*
Mme Olanike Adelokun-Odewale
Lead City University, Nigeria
- *La malédiction de « Madzibaba » – Eradiquer le mariage des enfants au sein des sectes apostoliques au Zimbabwe : faut-il imposer des limitations à la liberté de religion au Zimbabwe ?*
M Simbarashe Mubvuma
Chercheur, Veritas, Zimbabwe
- *Mariage des enfants en Angola : les défis à l'État Angolais*
Pro Antonio Gaspar
Universidade Jean Piaget, Angola
- *Évaluation du cadre juridique et des mécanismes institutionnels pour lutter contre le mariage des enfants au Cameroun*
Dr Avitus Agbor
North-West University (Campus de Mafikeng), Afrique du Sud
- *Éradiquer le Mariage des Enfants : une perspective sud-africaine*
Dr Kesolofetse Lefenya
North West University (Campus de Mafikeng), Afrique du Sud
- *Analyse critique du mariage des enfants comme violation des droits de l'homme au Mozambique*
Dr Stela Santos
Universidade Zambèze, Mozambique

Partie II: Ne laisser personne à la traîne: protection contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité du genre réelle et imputée

- *Adresser la perspective africaine*
Pr Frans Viljoen
Centre for Human Rights, Université de Pretoria, Afrique du Sud
- *Le cadre de référence normatif international sur la protection de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité du genre*
Mme Maria Soledad Pazo
OHCHR, Zambie
- *Le cadre de référence normatif zambien sur la discrimination*
M Landilani Banda
Faculté de Droit, Université de Zambie

2.5. Finale et Clôture

La finale du Concours Africain a eu lieu au Mulungushi International Conference Centre, de même qu'en 1993. Les personnalités éminentes suivantes ont siégé en qualité de juge:

- M Likando Kalaluka (Zambie)
Procureur Général de Zambie
- M Duncan Tambala (Malawi)
Juge de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
- Dr Attila Teplan (Hongrie)
Chef des Affaires Juridiques, Greffe de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, Conseil de l'Europe
- Pr David Padilla (USA)
Ancien Secrétaire Exécutif Adjoint auprès de la Commission Interaméricaine sur les Droits de l'Homme
- Pr Stela Santos (Mozambique)
Professeur des Droits de l'Homme et du Droit Constitutionnel, Universidade Zambèze, Mozambique

Les finalistes ont démontré un niveau très élevé en matière de connaissances du fond et de la procédure ainsi qu'une grande dextérité en répondant aux questions posées par les juges. Certains ont même mis certains des juges au défi.

Après leur délibération, les juges ont remarqué à quel point ils étaient impressionnés par le niveau élevé des plaidoiries, la qualité des recherches et l'excellence et l'originalité des arguments avancés.

3. RÉSULTATS

Les résultats suivants ne sont qu'un résumé. Les résultats complets sont disponibles sur le site du Centre for Human Rights: www.chr.up.ac.za

3.1. Meilleures équipes lusophones

1. Universidade Eduardo Mondlane, Mozambique
2. Universidade Zambeze, Mozambique

3.2. Meilleures équipes francophones

1. Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal
2. Université de Kinshasa, RDC

3.3. Meilleures équipes anglophones

1. Université de Nairobi, Kenya
2. Université de Pretoria, Afrique du Sud
3. Kwame Nkrumah Université of Science and Technology, Ghana
4. Université de Cape Town, Afrique du Sud
5. Université de Malawi
6. Université de North West (Potchefstroom), Afrique du Sud
7. Université de Western Cape. Afrique du Sud
8. Université de Lagos, Nigeria
9. Université de Zambie
10. Université de Stellenbosch, Afrique du Sud

3.4. Meilleures mémoires

Lusophone: Universidade Eduardo Mondlane, Mozambique
Francophone: Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal
Anglophone: Université de Cape Town, Afrique du Sud

3.5. Meilleur Plaideurs

Lusophone: Mlle Wilma da Encarnação Silvia Mavie
Universidade Eduardo Mondlane, Mozambique

Francophone: M Ousmane Tshimuanga Kalela
Université Libre de Kinshasa, RDC

Anglophone: M Kessler Perumalsamy
Université of Western Cape,

3.6. Equipe gagnante

Université de Nairobi, Kenya:
Mme Isohi Cecilia Achaila
Mme Lelei Cheruto

Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal:
Mme Fatou Diop
M François Saa Sakila

3.7. Equipe finaliste:

Université of Pretoria, Afrique du Sud:
Mlle Patricia Nkosi
M Stephen Buabeng-Baidoo

Universidade Eduardo Mondlane, Mozambique:
Mlle Mavie da Encarnacao Silva
Mr Ambrosio Sambamate

Dans une tournure intéressante et surprenante, toutes les équipes dans la finale de 2015 à Lusaka sont les mêmes équipes de la finale de 2014 à Nairobi. De plus, les mêmes universités ont gagné.

Un dîner de clôture s'est tenu au Radisson Blu Hôtel pour clôturer une semaine extraordinaire

4. CONCLUSION

4.1. Rencontre avec le Président Kenneth Kaunda

Un événement d'une importance particulière était la rencontre avec l'ancien Président Dr Kenneth David Kaunda : un contemporain de Jomo Kenyatta (Kenya), Aboubacar Tafawa Balewa (Nigeria) et Nelson Mandela (Afrique du Sud). Malgré son âge avancé, il s'est entretenu avec plusieurs personnes et pris des photos avec tout le monde. Il s'est mis à la disposition des participants à qui il a conféré des bénédictions.

4.2 Les hôtes

La réussite du Concours Africain dépend largement du rôle de l'université hôte. En 2015, l'Université de Zambie a accompli un travail exemplaire dans ce rôle. Et ce, grâce au soutien institutionnel de l'Université de Zambie: du Vice-Recteur en passant par le Doyen de la Faculté de Droit jusqu'à l'équipe d'étudiants bénévoles.

Il est très important de souligner le rôle clé de l'organisatrice principale le Dr Lungowe Matakala, dont l'histoire personnelle est spéciale. En tant que jeune étudiante de droit à l'université de Pretoria, le Dr Matakala a participé au Concours Africain de 2000 au Ghana où elle a remporté le prix du meilleur plaideur. En 1999, elle a participé au Concours de Procès Simulé Jessup à Washington D.C., où son équipe est passée en finale et a fini en deuxième place. Dr Matakala est devenue enseignante et a vite assumé l'encadrement de l'équipe de l'université de Pretoria qui a remporté les prix des meilleurs mémoires, du meilleur plaideur, et du vainqueur à la finale au Concours Africain de 2004 à Dar es Salaam. De la même façon, elle a été l'entraîneur de l'équipe de l'Université de Zambie qui a remporté tous les prix au Concours Africain de Procès Simulé des Droits des Handicapés.. Le Dr Matakala a décroché son Master en Droits de l'Homme et Démocratisation en Afrique (LLM) offert par le Centre for Human Rights, Université de Pretoria, et son Doctorat en Droit à l'Université de Cambridge au Royaume-Uni. Dr Matakala est actuellement professeur de Droit à la Faculté de Droit de l'université de Zambie et Vice-Doyenne

chargée des Études Postuniversitaires. En 2015, elle a organisé le Concours Africain avec excellence et Ubuntu, les caractéristiques d'un vrai avocat de droits de l'homme. Grâce à elle, la Faculté de Droit de l'université de Zambie a remporté le Prix Gill Jacot-Guillarmod qui mentionne son effort personnel.

4.3. Concours Africain 2016

L'Union Africaine a déclaré l'année 2016 l'année des Droits de l'Homme pour commémorer :

- le 30e anniversaire de la Charte Africaine ; et
- le 10e anniversaire de la Cour Africaine.

Des activités commémoratives, au siège de la Commission Africaine à Banjul en Gambie, culmineront avec la tenue simultanée de :

- La séance ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- La séance de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- La séance du Comité Africain des Experts sur les Droits et Le Bien-Etre de l'Enfant.

La Commission Africaine travaille en étroite collaboration avec le Centre for Human Rights qui fêtera également deux anniversaires importants en 2016, à savoir :

- le 30e anniversaire du Centre for Human Rights
- le 25e anniversaire du Concours Africain de Procès Simulé des Droits de l'Homme

Pour commémorer l'histoire partagée de la Commission Africaine et le Centre for Human Rights, les deux institutions organiseront ensemble la 25e édition du Concours Africain qui se tiendra à Banjul, en Gambie en octobre 2016.

Ce sera la première fois que la Commission, la Cour et le Comité sur les Droits et Le Bien-Etre de l'Enfants tiendront leurs séances au même endroit et en même temps. Le Concours Africain sera le dénominateur commun de ces événements offrant ainsi une expérience enrichissante à tous les participants et menant à un événement partagé par les quatre institutions le 21 octobre 2016 – la Journée Africaine des Droits de l'Homme .

Pour accéder à notre album photo et pour toute information complémentaire sur le Concours Africain, veuillez visiter le site: www.chr.up.ac.za